

Des améliorations ont aussi été apportées en ce qui touche la liberté des contacts entre les peuples, la diffusion de l'information et la coopération en matière culturelle et éducationnelle. En particulier, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la définition des délais pour l'instruction des demandes de visas de sortie, la liberté d'accès aux publications étrangères et l'amélioration des conditions de travail des journalistes. Ce sont là des réalisations modestes certes, mais concrètes, qui sont autant de pas en avant dans la voie d'une meilleure compréhension.

Le document prévoit par ailleurs la convocation, avant la tenue de la prochaine réunion de suivi, de deux réunions d'experts portant l'une sur les droits de l'homme, et l'autre sur les contacts humains. Ces réunions permettront d'élargir le dialogue sur des questions d'intérêt fondamental.

Le Canada sera particulièrement heureux d'accueillir la réunion d'experts sur les droits de l'homme qui se tiendra en 1985. Cette question a pris une importance toute particulière au Canada depuis la consécration de ces droits dans nos documents constitutionnels, ce qui a eu un effet non négligeable sur notre système juridique. La réunion d'experts fournira l'occasion d'examiner le bilan d'exécution des États participants au regard des droits de l'homme et, tout en tenant compte des différentes approches à cet égard, de tâcher de réduire les vastes divergences et les malentendus qui perturbent les relations entre l'Est et l'Ouest. Si le mandat confié à la réunion n'est pas aussi clair ni aussi détaillé que nous l'aurions souhaité, nous avons néanmoins conclu que les participants voudront discuter à fond et avec franchise des pratiques concernant les droits de l'homme en cours aussi bien dans les autres États participants que dans le leur. Il nous faut favoriser le dialogue et le débat sur les droits de l'homme dans les autres États participants si nous voulons espérer les amener à se conformer au droit international ainsi qu'à leurs engagements aux termes de l'Acte final. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir à Ottawa les participants à cette réunion.

Monsieur le Président, j'ai exposé brièvement les éléments les plus positifs du projet de document final. Ceux-ci portent l'espoir d'une réduction de la suspicion mutuelle et d'un accroissement de la sécurité par le biais d'une transparence accrue des opérations militaires tant à l'Est qu'à l'Ouest. Ils portent l'espoir d'un renforcement de la coopération par le biais de l'expansion des contacts économiques, scientifiques et culturels entre l'Est et l'Ouest. Ils portent pour les individus l'espoir de la réunion des familles et du respect par les